



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 21 juin 2022

**Treize entreprises de transport routier de marchandises et de voyageurs
de la région Centre-Val de Loire
signent la charte « Objectif CO₂ : les transporteurs s'engagent »**

En signant la charte « OBJECTIF CO₂ », 13 entreprises de transport routier de voyageurs et de marchandises de la région Centre-Val de Loire, s'engagent, pour une période de 3 ans, dans un plan d'actions concrètes et personnalisées, destinées à réduire leurs émissions de CO₂ par diminution de leur consommation de carburant.

- **Huit entreprises de Transport routier de marchandises :**
 - TLR Transports Lucien Robinet à Saran (45),
 - Transports CHARBONNIER à Romorantin-Lanthenay (41),
 - CHALLENGE Transports à Ballan-Miré (37),
 - TBM-Logistique, Groupe Mag à Gellainville (28),
 - TRANSECO à Fleury-les-Aubrais (45)
 - BEAUDET LEMAITRE à Chanceaux-sur-Choisilles (37),
 - TRANSLOCAUTO à Dreux (28),
 - TVF Transports à La-Ferté-Saint-Aubin (45).

- **Cinq entreprises de Transport routier de voyageurs :**
 - LDT Transports et Voyages à La-Châtre (36)
 - EUROP Voyages - TRANSARC Val de Loire à Bourges (18)
 - KEOLIS Eure-et-Loir à Dreux (28),
 - TRANSDEV Eure-et-Loir à Mainvilliers (28),
 - STU Bourges à Bourges (18).

Ces 13 entreprises s'engagent à la mise en oeuvre d'actions impliquant les conducteurs (formation à l'éco-conduite notamment), les véhicules (modernisation de la flotte ou des équipements), les carburants (utilisation de carburants alternatifs au gasoil) ou l'organisation des transports.

La mobilisation de 1039 conducteurs et 1057 véhicules va permettre d'économiser sur 3 ans, 1 494 759 litres de gazole et ainsi éviter le rejet de plus de 4 619 tonnes de CO₂.

En région Centre-Val de Loire, depuis 2009, 67 entreprises se sont engagées à améliorer leur performance environnementale. Cela représente une économie de plus de 10 millions de litres de carburant (équivalent à 3600 piscines olympiques) et une réduction de près de 33 000 tonnes de CO₂ (un aller-retour Paris- New-York émet environ une tonne de CO₂ par passager).

CONTACTS PRESSE

Stéphanie GROSBOIS
DREAL Centre-Val de Loire

Tél. : 02.36.17.41.27
Mél : stephanie.grosbois@developpement-durable.gouv.fr

Christelle MASCLET
Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du
Loiret

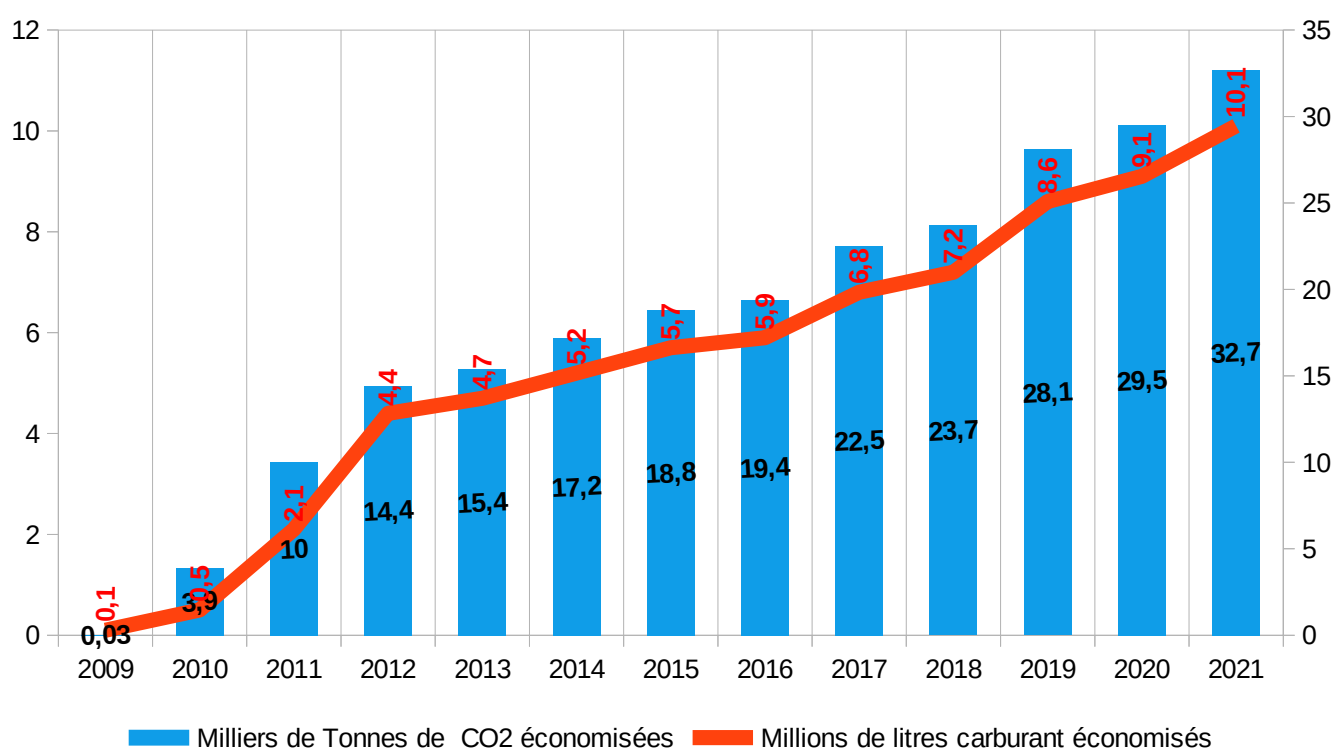
Tél. : 02.38.81.40.35
pref-communication@loiret.gouv.fr

Élaborée par le ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires et l'ADEME, en concertation avec les organisations professionnelles du transport routier, la charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂ : « Objectif CO₂ » s'inscrit dans une démarche de lutte contre le changement climatique et plus précisément de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Dans le cadre de la conférence internationale sur le climat (COP 21), la France s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les transports de 28 % sur la période 2015-2030.

Graphique représentant les économies de carburant et réductions de CO₂.

Economies de carburant et de CO₂ grâce au dispositif Charte CO₂



CONTACTS PRESSE

Stéphanie GROSBOIS
DREAL Centre-Val de Loire

Tél. : 02.36.17.41.27
Mél : stephanie.grosbois@developpement-durable.gouv.fr

Christelle MASCLÉ
Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du
Loiret

Tél. : 02.38.81.40.35
pref-communication@loiret.gouv.fr